



- SUAP -

+ communiqué +

// 13 avril 2021 //



Alors que gouvernement autorise en urgence et sans concertation avec les partenaires sociaux les sapeurs-pompiers non-issus de la filière médicale à vacciner, il est légitime de se demander quelle place tiendra notre profession demain sur l'échiquier du secours à personne ?

Les sapeurs-pompiers, sur le volet du secours à personne, ont la même formation que les bénévoles du monde associatif tel que la Croix-Rouge ou la Protection Civile alors qu'ils collaborent au quotidien avec les médecins et infirmiers du SAMU; devenant plus que toujours les acteurs majeurs et indispensables de la chaîne de secours en France.

Ils pratiquent au quotidien un secours d'urgence professionnalisé, leur expérience de terrain est unanimement saluée; alors comment en réalisant près de 4 millions d'interventions SUAP par an, les sapeurs-pompiers peuvent-ils encore être reconnus comme de simples secouristes ?

Pour l'UNSA-SDIS de France, il est temps que ces femmes et ces hommes qui exercent cette profession, soient enfin reconnus comme de véritables techniciens du secours d'urgence.

Pour autant, nous n'avons ni la volonté ni la prétention d'être assimilés à des infirmiers ou des médecins, mais l'heure est venue aujourd'hui de nous associer pour pratiquer légalement des actes thérapeutiques simples qui pourraient sauver plusieurs milliers de vie.


À l'heure où les médecins désertent les campagnes, nous restons le dernier rempart du SUAP et les premiers intervenants que voient arriver la population lors d'un malaise ou d'un accident

L'UNSA-SDIS de France revendique la nécessité de sortir du « secourisme associatif » !

Devant cet état des lieux, l'UNSA-SDIS de France demande :

- ❌ La montée en compétence et l'élargissement des gestes techniques de secourisme exercés par les sapeurs-pompiers.
- ❌ Réitère la nécessité de voir nos formations reconnues et validées par des diplômes transposables dans le civil pour que les sapeurs-pompiers qui quittent la profession obtiennent une équivalence (inscription au répertoire national des certifications professionnelles).
- ❌ Un recentrage des missions de secours d'urgence en confiant à d'autres acteurs les interventions à caractère médico-sociales et les carences ambulancières.
- ❌ Un régime indemnitaire cohérent qui accompagnera cette montée en compétence.

L'UNSA-SDIS de France participe aux discussions qui se poursuivent actuellement entre le ministère de l'intérieur et le ministère des solidarités et de la santé pour ce nécessaire élargissement des gestes techniques de secourisme. L'UNSA-SDIS de France renouvelle sa volonté de voir ce dossier aboutir rapidement et restera comme toujours vigilante pour que l'intérêt des sapeurs-pompiers soit préservé !



**OUVRONS LES YEUX SUR NOTRE
AVENIR EN RESTANT COHÉRENT
DANS L'INTÉRÊT DE NOTRE
PROFESSION**